



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts : Doubs

Question écrite n° 625

Texte de la question

M Roland Vuillaume appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés que rencontrent les agriculteurs du département du Doubs qui investissent dans un bâtiment d'élevage pour que leur soient accordées ou versées les subventions prévues à cet effet. En effet, pour l'année 1988, le département du Doubs a reçu une délégation de crédits de paiement de 1,5 million de francs, alors que le total des engagements pris dans ce domaine s'élève à 2,5 millions et que les dossiers en instance représentent un crédit d'engagement supplémentaire de 5,4 millions de francs. Ce déficit de crédits va retarder et remettre en cause la réalisation de nombreux projets. Les crédits de paiement inscrits au chapitre 61-40 du titre VI du budget de l'agriculture pour 1988 (subventions d'investissements accordées par l'Etat ; modernisation des exploitations) ont pourtant enregistré une hausse de 63,6 pour cent. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour corriger cette situation très inquiétante pour les agriculteurs du département du Doubs.

Texte de la réponse

Reponse. - La somme de 1,5 million de francs permettrait de couvrir les paiements à effectuer au titre du premier trimestre. Un crédit de 1,5 million de francs ayant été délégué au titre du deuxième trimestre, c'est un total de 3 millions de francs qui a été alloué pour les dossiers réellement engagés. En ce qui concerne les dossiers en attente, 2,5 millions de francs ont été délégués en juillet 1988 et 1,5 million de francs feront l'objet d'une nouvelle délégation dans le courant du mois d'octobre. Les demandes formulées par le département du Doubs en 1988, soit 7 millions de francs, auront été intégralement satisfaites.

Données clés

Auteur : [M. Vuillaume Roland](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 625

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2156